

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°23_CC_2022_CCDS

PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SPANC AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Séance du 6 avril 2022

Date de convocation : 30 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline RÉGIS, Véronique JACARIA, Françoise BRUNO FREDOC, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Céline ZULEMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JEREMIE à Lauric SOPHIE,
Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE,
Jean-Etienne ANTOINETTE à Francine GANE,
Diana JAMES à Céline REGIS,

Absents excusés :

Yves VANG, Candida MARTINEZ,

Absent non excusé :

Alain YANG.

A été nommée Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice et est une situation cumulée de l'exercice budgétaire d'une année sur l'autre. Il constitue un outil d'analyses financières des collectivités locales et permet donc de justifier l'exécution du budget et de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'intercommunalité sous forme de bilan.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :

Au titre de l'exercice 2021, la situation comparée chez l'ordonnateur et le comptable ressort comme suit :

Section de fonctionnement	Ordonnateur	Comptable	Différences
Recettes	31 815,00	31 815,00	0,00
Dépenses	62 516,12	62 516,12	0,00
Résultat	-30 701,12	-30 701,12	0,00

Section d'investissement	Ordonnateur	Comptable	Différences
Recettes	3 037,00	3 037,00	0,00
Dépenses	36 285,00	36 285,00	0,00
Solde	-33 248,00	-33 248,00	0,00

Situation globale	Ordonnateur	Comptable	Différences
Total recettes	34 852,00	34 852,00	0,00
Total dépenses	98 801,12	98 801,12	0,00
Solde	-63 949,12	-63 949,12	0,00
Opération non budgétaire	0,00	0,00	0,00
Variation FDR	-63 949,12	-63 949,12	0,00
FDR initial	340 905,52	340 905,52	0,00
Fonds de roulement	276 956,40	276 956,40	0,00

Le compte administratif est donc en concordance avec le compte de gestion du comptable.

Aussi, je vous propose de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget annexe du SPANC dressé par le Receveur au titre de l'année 2021. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 01/01/2007 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

CONSIDERANT que sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Vu le compte administratif 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 mars 2022 ;

Vu l'avis du bureau en date du 29 mars 2022 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 3 : APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du SPANC dressé par le Receveur au titre de l'exercice 2021.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de procurations : 04

Nombre de votants : 32

Pour : 27

Contre : 03

Abstention(s) : 02

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 6 avril 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



Francois RINGUET

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	23_CC_2022_CCDS
Date de la décision:	2022-04-06 00:00:00+02
Objet:	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SPANC AU TITRE DE L'EXERCICE 2021
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	973-200027548-20220406-23_CC_2022_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 973-200027548-20220406-23_CC_2022_CCDS-DE-1-1_0.xml	text/xml	1080
nom original: COMPTE DE GESTION SPANC 2021.pdf	application/pdf	85122
nom de métier: 99_DE-973-200027548-20220406-23_CC_2022_CCDS-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	85122
nom original: DELIBERATION N°23CC2022CCDS APPROBATION COMPTE DE GESTION SPANC 2021.pdf	application/pdf	6415126
nom de métier: 99_DE-973-200027548-20220406-23_CC_2022_CCDS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	6415126

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	14 avril 2022 à 14h14min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 avril 2022 à 14h15min10s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2022 à 14h15min22s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	14 avril 2022 à 14h21min43s	Recu par le MIAT le 2022-04-14